Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260119-008_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 Pouvoirs : 5 **DATES** Convocation : 15/01/2026 Affiché le : 23/01/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha **Pouvoirs** : COUEPEL Anne-Marie à ESNAUD Bernard, THOMAS Christophe à LAIR Maryline, BOITEAU Christophe à THEZE Eric, QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, de CRISENOY Claire à DUPONT David, **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°008.26

➢ **Objet - Convention relative à l'établissement du « Territoire Educatif Rural VHBC »**

Madame la Maire rappelle que le programme territoire éducatif rural est un dispositif initié en 2022 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui tend à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants (élémentaire) et des jeunes (collèges) scolarisés en milieu rural.

Ce dispositif a pour ambition de réduire les écarts observés en matière d'ambition scolaire en milieu rural, s'expliquant par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuites d'études ou d'emplois, qui rendent plus difficile l'accès à l'information.
Le TER entend ainsi intervenir avant, pendant, autour et après le cadre scolaire afin de construire selon les contraintes de chaque territoire identifié comme fragile, une stratégie d'intervention globale auprès des enfants, des jeunes mais également de leur famille, tendant à leurs apporter les moyens de leurs ambitions.
En ce sens, 3 collèges et leurs écoles de rattachement avaient été identifiés en Ille-et-Vilaine en 2021 comme des zones à fort enjeux, comprenant notamment les collège Gaël Taburet de Guipry-Messac et Querpon à Val d'Anast.
Après 3 ans d'expérimentation, le ministère entend prolonger les actions des TER en Ille-et-Vilaine en harmonisant cependant chaque programme aux limites administratives des EPCI.
En ce sens, le ministère propose la signature d'un nouveau partenariat avec Vallons de Haute Bretagne Communauté et les communes afin de concourir ensemble à la réussite éducative des jeunes du territoire. A ce titre, les axes de travail retenus seraient :

- **Affirmer les valeurs éducatives :**

- Respect de l'autorité ;
- Éducation à la civilité pour la vie en collectivité, ...

- **Concourir au bien-être de l'enfant et du jeune :**

- Santé mentale,
- CPS.

- **Développer l'ambition et soutenir le parcours de réussite de l'élève :**

- Découverte métiers
- Mobilité

- **Intégrer activement les parents dans le parcours éducatif :**

- Renforcer le partenariat entre l'école et les familles pour optimiser la réussite éducative des élèves
- Responsabiliser les parents dans le parcours de leur enfant.

La convention est jointe en annexe à la délibération.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260119-008_26-DE

Délibération n°008.26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) décide :

- d'approuver les axes de travails retenus pour le TER 2025-2028,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et VHBC,
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

